Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Ventilateurs nº 29
(remplace l'avis sur les ventilateurs nº 21, nº de réf. N13-084)

Entrée en vigueur le 1er mai 2024

Le 28 juin 2019

Présentez votre demande avant le 1er décembre 2023

Nous annonçons : la publication de la norme CAN/CSA-C22.2 nº 60335-2-31:19, Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité - Partie 2-31 : Règles particulières pour les hottes de cuisine et autres extracteurs de fumées de cuisson

Classe nº : 3812 01, VENTILATEURS
3812 51, VENTILATEURS

Pour acheter la norme, visitez nous à store.csagroup.org

Qui est visé ?

Tous les fabricants de hottes de cuisine.

Que devez-vous faire ?

1. Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés. Outre la mise à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification, des essais peuvent être requis pour assurer la conformité aux nouvelles exigences.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici le 1er décembre 2023afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici le 1er mai 2024. Si des essais sont requis, nous vous informerons des échantillons dont nous aurons besoin.

Approbations :

Cet avis annonce la publication de la norme CAN/CSA-C22.2 nº 60335-2-31:19 publiée en avril 2019. Les exigences sont fondées sur l'édition 5.1 de la norme IEC/CEI 60335-2-31, y compris les divergences propres au Canada.

Après la date d'entrée en vigueur du 1er mai 2024, toutes les hottes de cuisine certifiées CSA visées par les normes CSA C22.2 nº 113 et CAN/CSA-E60335-2-31 doivent être conformes à la norme CAN/CSA-C22.2 nº 60335-2-31:19.

Historique et justification :

Cette quatrième édition de la norme CSA C22.2 nº 60335-2-31 remplace l'édition précédente publiée en 2012 en tant que norme CAN/CSA-E60335-2-31. Elle remplace également les exigences pour les hottes de cuisine contenues dans la norme CSA C22.2 nº 113-15 sur les ventilateurs.

Cette norme est destinée à être utilisée conjointement avec la norme CAN/CSA-C22.2 nº 60335-1:16.

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.
Aller à https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/liste-de-produits-certifies/ et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec Whitman Gao
par téléphone au 86-20-87320648 ext.921, télécopieur au 86 (20) 8732 0306
ou par courriel à Whitman.Gao@csagroup.org

La nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis peuvent être utilisés pour la certification à partir de la date de publication du présent avis. La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchées, expirent et la nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.

Dans le cas où les produits actuellement certifiés ne sont pas conformes aux dernières exigences décrites dans le présent avis après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles peut être interrompue.

GROUPE CSA MC

Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

© CSA Group 2018. Tous droits réservés.